

# Audience DDPAF77

Mercredi 23 août 2013

Vos délégués, Cédric JOURDAIN et Michaël LEROY, ont été reçus pendant près de deux heures par Monsieur le Directeur Départemental Pierre BORDEREAU assisté de Mme Delphine VILLAIN (CRH).

Lors de cette audience, Monsieur BORDEREAU nous a présenté les tableaux d'avancement Brigadier, Brigadier-Chef et Majors de Police pour l'année 2014.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur les propositions faites par la DDPAF et de souligner que le classement établi ne tenait pas compte des instructions de la DRCPN : ce dernier se faisant par ordre d'ancienneté et non par ordre préférentiel.

*La CFTC Police a rappelé, qu'elle accordait une préférence aux lauréats des QB, examen professionnel ou OPJ : quand on sait qu'il existe un vivier de près de 16000 collègues en attente de nomination, le bon sens voudrait que ces fonctionnaires méritants ayant satisfait à des examens difficiles soient récompensés en priorité*

Concernant les fonctionnaires ne percevant pas l'Indemnité de Fidélisation Secteurs Difficiles, une réponse administrative nous a été faite. Toutefois, nous solliciterons par écrit Monsieur le Préfet du Sgap de Versailles pour trouver une solution à cette rupture d'égalité entre fonctionnaires.

La Prime de Résultats était à notre ordre du jour. La CFTC Police a fait valoir certains arguments concernant principalement les critères d'exclusion, Monsieur le Directeur de rappeler que cette année, l'octroi de cette prime s'est fait dans l'urgence et que s'il y a eu des loupés, ils seront corrigés l'an prochain.

*Lors d'une prochaine audience à la DCPAF, nous ne manquerons pas de rappeler la position de la CFTC Police sur l'existence même de cette prime de la discorde et de souligner le non-respect des critères d'attribution*

La CFTC Police a rappelé que les séances d'entraînement physique étaient prévues par des textes, Monsieur le Directeur de nous rappeler que la gestion des événements sur le site ne permettait pas toujours de prévoir des séances. Toutefois, dès l'ouverture de l'annexe du TGI, cela pourrait être à nouveau envisagé.

Concernant l'ouverture des bâtiments 7 et 8, des devis sont à l'étude : les travaux sont estimés à près de 40000 euros, le Sgap n'a pas encore statué sur cette faisabilité.

Nous n'avons pas manqué de rappeler que les risques sanitaires, comme les cas de gale récurrents dans les centres de rétention, doivent être traités avec le plus grand sérieux et un protocole plus strict mis en place. Il sera mis à l'ordre du jour du prochain CHS.

Le bureau local, le 22 août 2013.

**DDPAF 77**

[www.cftcpolice.fr](http://www.cftcpolice.fr)

Siège social  
2 bis quai de la Mégisserie 75001 PARIS  
[ddpaf77@cftcpolice.fr](mailto:ddpaf77@cftcpolice.fr)